



PROJET D'ACCUEIL DES ECOLES PRIMAIRES

CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - PERONNE

RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Référent éducation nationale :

CATTELAÏN Nicolas, CPC EPS de la circonscription de PERONNE

Référent Centre aquatique :

DEBALLE Yverick, responsable des équipements sportifs

Références :

- Décret 2017-766 du 04 mai 2017 : agrément des intervenants extérieurs en EPS.
- Circulaire n°2017-116 du 06/10/2017 : agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives.
- B.O. n°31 spécial du 30 juillet 2020 : programmes d'enseignement à l'école primaire.
- B.O n°25 du 24 juin 2021 : programme de l'école maternelle
- Note de service du 28/02/2022 : contribution de l'École à l'aisance aquatique
- Circulaire académique du 26/08/2022 : mise en œuvre de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité.
- Circulaire du 13/06/2023 : sorties et voyages scolaires

Pratiquer la Natation Scolaire

<u>COMMENT ?</u>	Conditions générales Transports scolaires Accueil dans l'établissement Accès aux vestiaires / Sanitaires Accès aux bassins Hygiène et sécurité	P 3-6
<u>QUI ?</u>	Encadrement Agrément Direction Académique Missions de chacun durant la séance	P 7
<u>OÙ et AVEC QUEL MATERIEL ?</u>	Les bassins du Centre aquatique Matériel pédagogique	P 9
<u>QUELLE APPROCHE DIDACTIQUE ?</u>	Trame didactique du Savoir-Nager Evaluation diagnostique : 1 ^{ère} séance Définition des groupes de besoins Evaluation des acquisitions en fin de cycle	P 10

COMMENT ?

CONDITIONS GENERALES

En juin :

- Réunion préparatoire éventuelle, analyse des demandes de fréquentation avec le CPC et le responsable du centre aquatique
- Réunion de concertation avec les enseignants volontaires, responsable du centre aquatique et MNS volontaires

<u>Période 1</u>	<u>Période 2</u>	<u>Période 3</u>	<u>Période 4</u>	<u>Période 5</u>
18/09/23 au 10/11/23	13/11/23 au 22/12/23	08/01/24 au 23/02/24	11/03/24 au 19/04/24	13/05/24 au 28/06/24

Cycles : 12 ou 14 séances

Durée des séances : 35 minutes

Répartitions des écoles par créneaux horaires :

2 écoles maximum par créneau

<u>MATIN</u> :	<u>APRES-MIDI</u> :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
1 ^{er} créneau : 9h10 – 9h45	1 ^{er} créneau : 13h50 – 14h25
2 ^{ème} créneau : 9h45 – 10h20	2 ^{ème} créneau : 14h25 – 15h00
3 ^{ème} créneau : 10h20 – 10h55	3 ^{ème} créneau : 15h00 – 15h35
	4 ^{ème} créneau : 15h35 – 16h10

Transports scolaires :

Le centre aquatique organise les transports pour chaque groupe dont la collectivité fait partie de la Communauté de Communes de Haute Somme.

En cas d'annulation de la part du centre aquatique, le responsable du centre prévient l'école par téléphone.

En cas d'annulation de la part des enseignants, et lorsque cela est possible, prévenir le centre aquatique **au moins 48 heures à l'avance.**

Accueil dans l'établissement

Le centre aquatique dispose de deux entrées : une entrée principale sur la partie gauche et une entrée secondaire sur la partie droite.

A la sortie du bus, face à la piscine, se diriger vers l'entrée secondaire (à droite) destinée au public scolaire.

Dès leur entrée, les élèves et accompagnateurs devront se déchausser dans le hall d'accueil scolaire avant d'entrer dans les vestiaires.

Lors de la première séance, une carte est remise à chaque enseignant. Celle-ci est paramétrée pour toute la durée du module d'apprentissage.

Avant chaque séance, il conviendra de la « badger » et de donner l'effectif du groupe classe présent.

Accès aux vestiaires / Sanitaires

Le centre aquatique met à disposition quatre vestiaires collectifs, deux par créneau, pour le public scolaire. Ils portent les numéros 5, 6, 7 et 8. De ce fait, les classes arrivant à la piscine accéderont systématiquement dans un vestiaire non occupé.

Un vestiaire individuel à destination des enseignants et/ou accompagnateurs se trouve à l'intérieur de chaque vestiaire collectif.

Des casiers individuels sont disponibles. Il n'est pas nécessaire de les verrouiller pendant la séance de natation.

Pour des raisons pratiques, penser à poser la serviette sur la porte des casiers avant de débiter la séance.

Accès aux bassins

Le comptage doit être effectué régulièrement, lors du transport, des accès aux vestiaires, aux sanitaires, en arrivant sur le bassin, ainsi qu'en repartant.

Le groupe classe se range à la sortie du pédiluve, en attendant que les MNS viennent accueillir leur groupe. L'accès du groupe aux vestiaires, aux sanitaires et aux bassins ne doit, en aucun cas, se faire sans la présence d'un adulte enseignant, accompagnant ou intervenant bénévole.

La séance d'enseignement ne peut débiter que lorsque la surveillance est effective, lorsque le matériel pédagogique délimitant les espaces de travail, est

installé sur les bassins par les MNS, et à condition que les groupes scolaires du créneau précédent aient fini leur séance.

Possibilité d'accueil maximum

Selon la réglementation en vigueur (B.O. n°34 du 12 octobre 2017),
« l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers ».

« Dans le cas d'une ouverture concomitante du bassin à différents publics, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité et des impératifs d'enseignement. L'espace attribué aux classes devra permettre, pour des raisons pédagogiques et de sécurité, un accès facile à au moins une des bordures de bassin, notamment des élèves aux compétences encore fragiles. »

De ce fait, la possibilité d'accueil maximum du bassin ludique est de 37 élèves. Le bassin sportif ne peut, quant à lui, accueillir plus de 93 élèves.

Hygiène et sécurité

Attention, les élèves doivent être informés des recommandations suivantes :

Tenue vestimentaire :

- Elèves : maillot de bain et bonnet de bain obligatoires / Caleçons, shorts de bain et justaucorps interdits
- Adultes encadrants accédant aux bassins : tenue « sportive », type –short-tee-shirt – claquettes, à usage strictement réservé à la piscine

Quelques règles d'hygiène et de sécurité :

- Veiller à ce que les élèves aient un comportement adapté.
- Respecter les règles de circulation dans les vestiaires (chaussures, sans chaussures).
- Respecter les obligations : les élèves sont invités à passer par les toilettes avant le passage à la douche (obligatoire avant et après la baignade). Le passage par le pédiluve est également obligatoire. Ces obligations

s'appliquent également aux parents qui interviennent sur la séance de natation.

- Respecter les interdictions : l'utilisation de flacons, de récipients en verre est interdite et la nourriture n'est pas admise dans l'établissement.
- Les élèves dispensés ou présentant des infections cutanées doivent rester dans l'établissement scolaire si cela est possible.
- Quelques règles de sécurité sur les bassins à appliquer par les enseignants, adultes agréés et accompagnateurs :
 - ✓ Veiller à la discipline sur les bassins.
 - ✓ Ne commencer la séance d'enseignement que lorsque la surveillance des bassins est effective (un MNS assurant la sécurité sur la chaise haute ou autour du bassin).
 - ✓ Veiller à ce que les élèves ne courent pas sur le bord du bassin.
 - ✓ Aller chercher et ranger le matériel avec le groupe d'élèves (ne jamais laisser des élèves dans le bassin sans surveillance).
 - ✓ Avoir une perche à proximité en cas de besoin.
 - ✓ Dans le petit bain, sécuriser la grande profondeur : avoir toujours les élèves devant soi et la profondeur dans le dos.
 - ✓ Evacuer rapidement les bassins en cas de signal d'alarme prolongée.
 - ✓ Respecter impérativement les créneaux horaires : entrée et sortie de l'eau.

QUI ?

Agrément Direction Académique

Les intervenants bénévoles, lorsqu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant la responsabilité d'un groupe d'élèves, interviennent dans le cadre d'un agrément délivré par le l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Education nationale.

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés agréés par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par le directeur d'école, ils peuvent assister l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec l'enseignant.

Encadrement

Le taux d'encadrement conditionne la qualité de l'enseignement et la sécurité des élèves.

« Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité. » (B.O. du 12 octobre 2017)

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves maternelle et d'école élémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
Entre 20 et 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
Plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Missions de chacun durant la séance :

L'enseignant :

Conception du projet pédagogique / prise en charge d'un groupe / Fournir la liste de présence des élèves de chaque groupe, lors de chaque séance, à chaque responsable de l'enseignement de la natation / Collecter les résultats des tests de tous les groupes.

MNS :

Mise en application du projet pédagogique / Prise en charge d'un groupe choisi par l'enseignant / Evaluer les élèves de son groupe en fin de cycle d'apprentissage.

Nom	Prénom	n° agrément BAIE
HEUSSE	Pierrick	8324-18042026
TARDIEU	Laurent	2803-19072025
SPINETTA	Grégory	12255-0212027
BAILLIEUX	Kévin	13140-05062026
SAMARY	Alexandre	5306-03022025
BRUNET	Matthieu	15279-20072027

Intervenants bénévoles agréés (parents...) :

Aide à la sécurisation des situations sous la responsabilité de l'enseignant / Prise en charge ponctuellement du groupe que l'enseignant leur confie / Surveillance du groupe / Animation des séquences de découverte du milieu aquatique / Accompagnement des élèves aux toilettes durant la séance.

Les surveillants MNS :

Exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ils ne peuvent simultanément pas remplir une mission d'enseignement. Ils indiquent, en prévention, un éventuel danger lors de la mise en œuvre des situations. Ils font respecter l'évaluation si nécessaire. Ils interviennent et secourent en cas d'accident.

Absence d'un MNS :

En cas d'absence d'un ou plusieurs MNS, les écoles seront informées et devront prévoir un nombre suffisant d'intervenants bénévoles agréés.

OÙ ET AVEC QUEL MATERIEL ?

Les bassins du centre aquatique



Pataugeoire



Bassin ludique



Bassin sportif

Le matériel à disposition

Perches d'apprentissage

Pull-boy, frites, planches, ceintures

Tapis flottants

Frites de 1 mètre

Toboggan

Ballons

Cercles lestés

Cerceaux lestés

Cage aquatique

Mannequins

Le matériel doit être rangé après utilisation par les élèves et les enseignants.

Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes

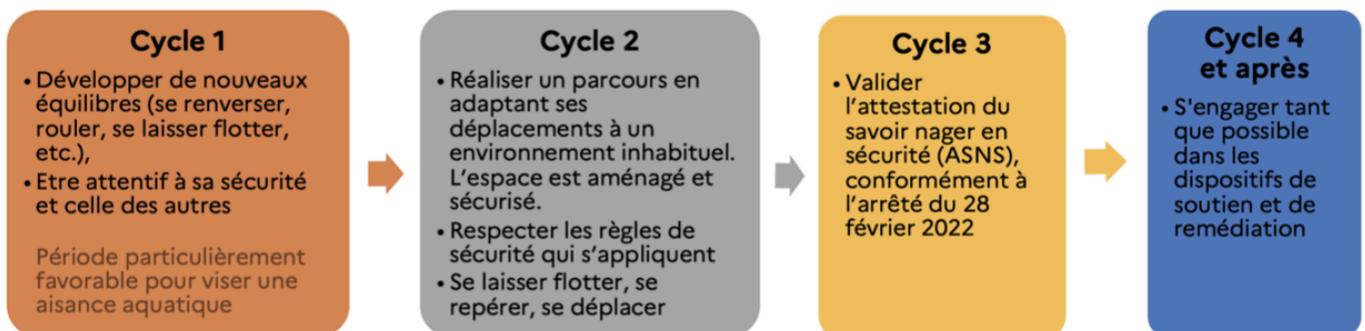
Il est attendu des élèves une **maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité** dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une **première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique**.

L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, **prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième**.

L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

Cohérence du parcours d'apprentissage



Le découpage par cycles est donné à titre indicatif, à adapter selon l'accès aux installations sportives

(source : « Savoir-nager » en sécurité de la maternelle au lycée – Eduscol)

QUELLE APPROCHE DIDACTIQUE ?

	TERRIEN	NAGEUR
Équilibre	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibre vertical - Tête verticale - Regard horizontal - Appui des pieds au sol - Reflexes labyrinthiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibre horizontal - Tête horizontale - Regard vertical - Sensations labyrinthiques modifiées
Respiration	<ul style="list-style-type: none"> - A dominante nasale - Réflexe - Durée de l'inspiration égale à la durée d'expiration 	<ul style="list-style-type: none"> - Inspiration buccale - Volontaire puis automatique - Inspiration brève, expiration longue - Expiration active pour vaincre la pression de l'eau
Propulsion	<ul style="list-style-type: none"> - Jambes motrices - Bras prioritairement pour équilibrer - Appuis solides - Faible résistance de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Jambes prioritairement pour équilibrer - Bras moteurs - Appuis fuyants - Résistance à l'eau
Information	<ul style="list-style-type: none"> - Repérages spatiaux : auditif et visuel - Contrôle postural (tonus de soutien) - Soumis à la pesanteur - Informations plantaires à partir d'appuis solides 	<ul style="list-style-type: none"> - Repérages spatiaux : visuel et auditif troublés en immersion

AISANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 1

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
Palier 1 : Cette première étape consiste à : - entrer seul dans l'eau, - se déplacer en immersion complète, - à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1- Entrer seul dans l'eau	- Entrer par les marches - Entrer par l'échelle
		2- Sortir seul de l'eau	- Sortir par les marches - Sortir par l'échelle
	Passer de l'appui à la suspension	3- Se déplacer avec les épaules immergées	- Se déplacer en marchant en PP - Se déplacer le long du mur (épaules immergées) avec les 2 mains - Se déplacer le long du mur avec une main, tête immergée
	S'immerger de plus en plus longtemps	4- Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes	- Ramasser des objets en petite profondeur en s'immergeant - Immerger la tête en se tenant au bord - Immerger la tête en passant sous une perche - Immerger la tête en descendant le long de l'échelle

AISANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 2

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de : - sauter ou chuter dans l'eau, - se laisser remonter, - flotter de différentes manières, - regagner le bord, - à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé) 6- Puis se laisser remonter passivement	- Descendre le long de la perche pour toucher le fond avec ses pieds - Remonter le long de la perche - Descendre le long de la perche pour toucher le fond avec ses pieds - Enchaîner avec une remontée passive
		Flotter de différentes manières	- Flotter en boule - Flotter sur le ventre (en étoile) - Flotter sur le ventre en se tenant au bord - Flotter sur le dos (en étoile)
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé) 8- Puis se laisser remonter passivement	- Sauter pour toucher le fond avec ses pieds - Enchaîner une remontée passive

AISANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 3

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
Palier 3 : Cette dernière étape consiste à : - entrer dans l'eau par la tête, - remonter à la surface, - parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, - flotter sur le dos avec le bassin en surface, - regagner le bord, - sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9- Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos Enchaînement : 10- Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur	- Basculer dans l'eau en boule depuis le bord pour rentrer par le haut du dos - Entrer dans l'eau par une chute arrière - Plonger dans l'eau depuis le bord, le plot
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11- S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes	- S'équilibrer en position horizontale ventrale - Passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal - Pousser contre le mur en position ventrale, bras dans le prolongement du corps, la tête sous les bras, quelques secondes - Enchaîner avec un déplacement ventral, tête immergée sur quelques mètres et pendant quelques secondes pour revenir au bord
		12- S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires	- S'équilibrer en position dorsale - Passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal - Pousser contre le mur en position dorsale, tête dans l'alignement du corps quelques secondes
		13- Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager	- Entrer dans l'eau tête en premier sur un toboggan - Entrer dans l'eau par un plongeon - Entrer dans l'eau et enchaîner une coulée ventrale
		14- Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide	

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

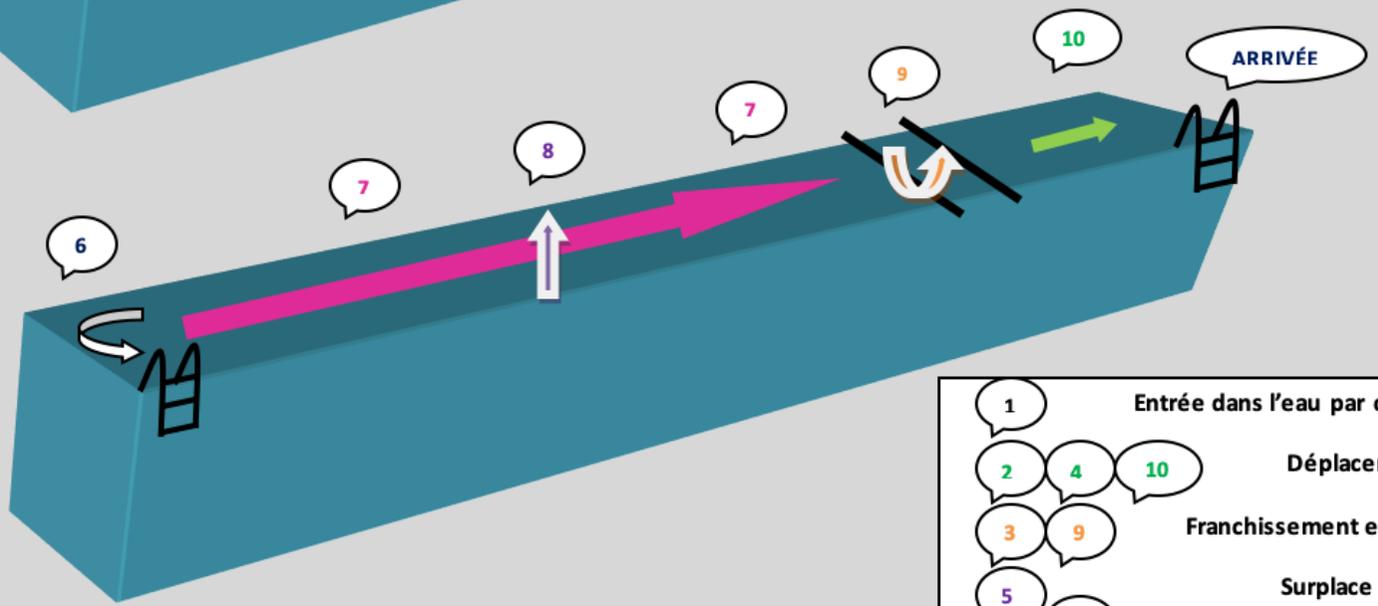
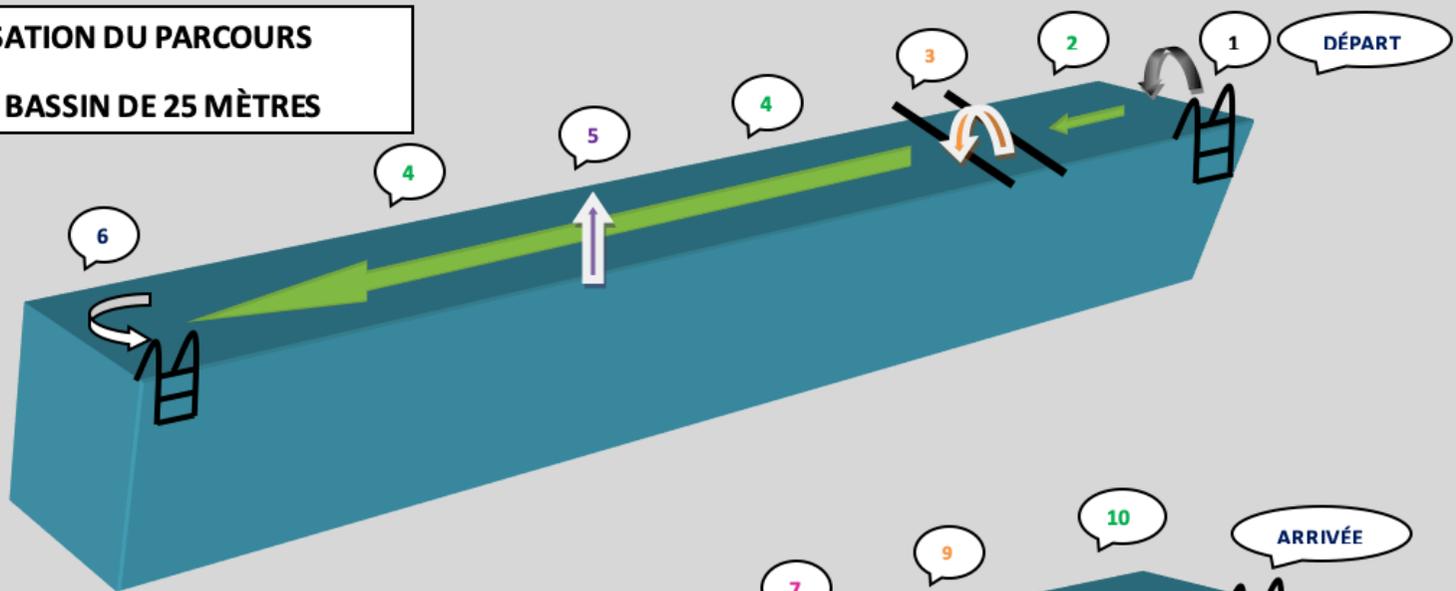
Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
<i>Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.</i>	
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 25 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
<u>Faire</u> demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes , puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète sur une distance de 1,5 m	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ sur une distance de 3,5 m	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

**ORGANISATION DU PARCOURS
DANS UN BASSIN DE 25 MÈTRES**



- | | |
|--------|-------------------------------------|
| 1 | Entrée dans l'eau par chute arrière |
| 2 4 10 | Déplacement ventral |
| 3 9 | Franchissement en immersion |
| 5 | Surplace vertical puis |
| 8 | Surplace horizontal dorsal |
| 6 | Demi-tour ventral / dorsal |
| 7 | Déplacement dorsal |

Ce qu'il y a à construire (suite en lien avec les observables)

Niveaux	Ce qu'il y a à construire	Validation
Débutant non autonome	<p>Accepter de mettre la tête sous l'eau.</p> <p>Se déplacer de manière différente pour réduire les appuis plantaires et expérimenter l'horizontalité.</p> <p>Modifier la direction de son déplacement et se repérer visuellement.</p>	<p>Aisance aquatique - Palier 1</p> <p>Entrer seul dans l'eau,</p> <p>Se déplacer en immersion complète</p> <p>Sortir seul de l'eau.</p>
Débutant autonome	<p>Construire l'apnée.</p> <p>Vivre et éprouver la remontée passive.</p> <p>Se déplacer en acceptant de mettre tout son corps dans l'eau, accepter le changement de posture (de terrien à nageur)</p>	<p>Aisance aquatique – Palier 2</p> <p>Sauter ou chuter dans l'eau</p> <p>Se laisser remonter</p> <p>Flotter de différentes manières</p> <p>Regagner le bord</p> <p>Sortir seul.</p>
Débrouillé	<p>Accepter le déséquilibre.</p> <p>Prendre conscience du placement de la tête dans l'horizontalité.</p> <p>Prendre conscience de l'alignement de la tête et du tronc pour conserver l'horizontalité.</p> <p>Libérer les voies aériennes pour inspirer et prolonger l'horizontalité ventrale et dorsale.</p>	<p>Aisance aquatique – Palier 3</p> <p>Entrer dans l'eau par la tête</p> <p>Se déplacer sur 10 m tête immergée</p> <p>Flotter sur le dos</p> <p>Regagner le bord</p> <p>Sortir seul.</p>
Confirmé	<p>Construire une respiration (aquatique) efficace et adaptée à la distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dissocier la tête et le tronc (prendre une inspiration sur le côté), - placement de la respiration en dehors des phases propulsives. <p>Propulsion par les membres supérieurs et inférieurs (fréquence et force adaptées à la distance).</p> <p>Utiliser une stratégie adaptée à l'objectif.</p>	<p>Attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)</p>

Évaluation diagnostique : première séance :

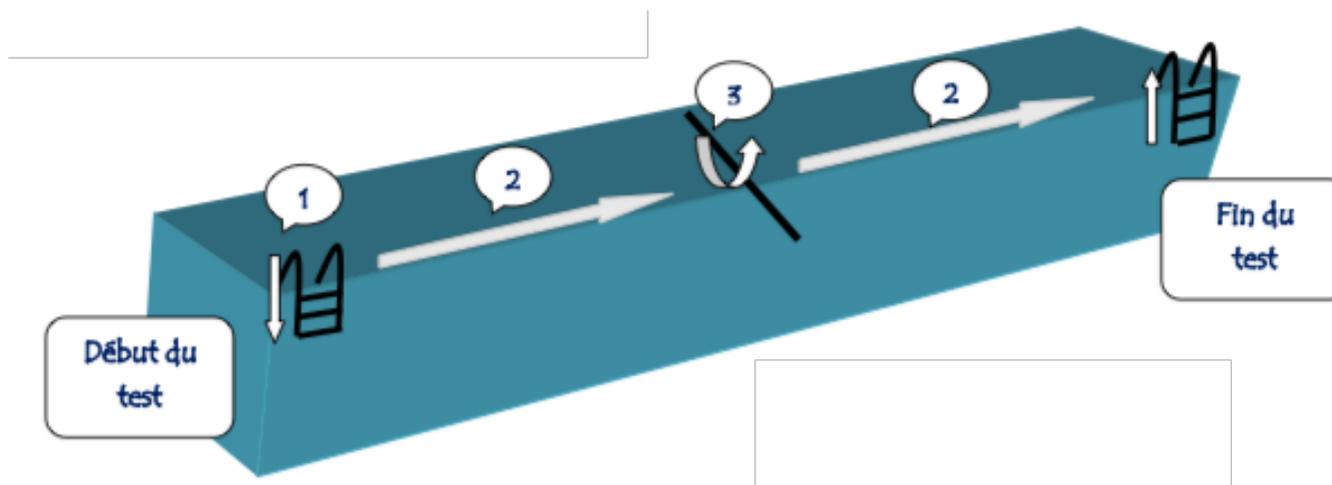
L'évaluation de première séance est préconisée pour les élèves n'ayant jamais bénéficié de module natation au cours de leur scolarité, ou pour lesquels les enseignants n'ont pas connaissance de leurs besoins.

Pour les élèves ayant déjà effectué un ou plusieurs module(s), il convient en premier lieu de se référer aux outils de suivis internes à l'école.

Deux approches pour l'évaluation diagnostique qui permettront aux enseignants et MNS d'établir les groupes de besoins à l'aide de la grille d'observable ci-après.

- 1^{ère} approche : test réalisé sur couloir
- 2^{ème} approche : sous forme ludique

1^{ère} approche : test réalisé sur un couloir



2^{ème} approche : sous forme ludique

Trois activités amenant les élèves à effectuer une entrée dans l'eau, des déplacements et des immersions.
Cette seconde approche se déroule en bassin permettant la prise d'appuis plantaires.

Exemples d'activités :

- récupérer des anneaux au fond de l'eau en petite profondeur (chasse au trésor...) : activité permettant notamment d'observer la capacité des élèves à immerger tout ou partie du corps
- Se déplacer rapidement d'une paroi à une autre (course ; relais ; voleur-gendarme...) : activité permettant d'observer la capacité à se déplacer dans l'eau (quitter les appuis plantaires...
- Entrer dans l'eau de différentes manières (par l'échelle, par un saut...) : observer la capacité des élèves à entrer dans l'eau

Grille d'évaluation Attestation du Savoir-nager en sécurité

La maîtrise du « savoir-nager » en sécurité est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale, au collège ou au lycée, par un professeur d'éducation physique et sportive.

Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Le cas échéant, l'attestation du « savoir-nager » en sécurité pourra être délivrée ultérieurement au cours du cycle 4 de collège ou durant la scolarité au lycée.

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes. Chaque action doit être réalisée et validée pour permettre l'obtention de l'attestation.

 ACADÉMIE D'AMIENS <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		<small>Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme</small>		ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3	ACTION 4	ACTION 5	ACTION 5	ACTION 6	ACTION 7	ACTION 8	ACTION 9	ACTION 10
				Entrer dans l'eau en chute arrière	Se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle	Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50	Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 mètres	Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes	Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale	Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 mètres	Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale	Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète	Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ	S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.
NOM	PRENOM													

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est a

Evaluations cycle 2 : Repères de progressivité (tableau disponible en version modifiable sur le site EPS1 de la DSDEN de la Somme)

Attendu de fin de cycle : se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps immersion

Remarques : Les différents items peuvent être validés tout au long du cycle 2 pour arriver à la validation de l'attendu de fin de cycle.

Année 20../20..	ENTREES			IMMERSIONS					DEPLACEMENT				Attendus de fin de cycle
Prénom et nom de l'élève	Se laisser glisser sur le toboggan en MP ou GP*	Sauter en MP ou GP avec aide	Sauter en MP ou GP sans aide	En MP ou GP, passer sous un objet flottant (corde, ligne ...) lors d' un déplacement avec appui au bord	Aller chercher un objet lesté en PP *	En MP ou GP, passer sous un objet flottant (corde, ligne ...) en s' éloignant du bord	En MP ou GP, passer sous une perche sans appui	Sauter en MP ou GP, remonter passivement et revenir au bord sans aide	Se déplacer en équilibre horizontal sur le ventre avec appui ou aide	Se déplacer en équilibre horizontal sur le dos avec appui ou aide	Se déplacer en équilibre horizontal sur le ventre, tête dans l' eau sans appui	Se déplacer en équilibre horizontal sur le dos sans appui	Sauter en MP ou GP, remonter (passivement ou activement), se déplacer sur une quinzaine de m sans appui

* PP : petite profondeur ; MP : moyenne profondeur ; GP : grande profondeur

Evaluations cycle 3 : Repères de progressivité (tableau disponible en version modifiable sur le site EPS1 de la DSDEN de la Somme)

Attendu de fin de cycle : validation de l'ASSN (sans lunettes) ou, pour les élèves n'en étant pas encore capables :

Attendus de fin de CM2 :

- se déplacer sur 30 mètres sans aide et sans appui
- enchaîner, dans le cadre d'un parcours, une entrée dans l'eau, un équilibre, une immersion, des déplacements

Remarques : Les différents items peuvent être validés tout au long du cycle 3 pour arriver à la validation de l'ASSN ou des attendus de fin de CM2.

Année 20../20..	ENTREES		IMMERSIONS		EQUILIBRE		DEPLACEMENTS			Attendus de fin de CM2
Prénom et nom de l'élève	Sauter du bord en GP et s' équilibrer à la surface	Plonger du bord en GP	S' immerger et se déplacer pour passer dans un cerceau placé sous la surface de l' eau	S' immerger pour aller chercher un objet lesté en MP	S' équilibre en position ventrale et dorsale à la surface (étoile)	S' équilibre en position verticale pendant 5 à 10 secondes	S' allonger pour réaliser une glisse ventrale ou dorsale	Se déplacer sur 25 m sans reprise d' appui solide	Se déplacer sur 25 m en alternant nage ventrale et nage dorsale	<p>Se déplacer sur 25 mètres sans s'arrêter, ni reprise d'appui</p> <p>Enchaîner les actions suivantes (dans le cadre d'un parcours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauter sans aide ou plonger - effectuer un surplace de 5 à 10 s - passer dans un cerceau immergé

* PP : petite profondeur ; MP : moyenne profondeur ; GP : grande profonde

